



Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Affiché le

ID : 056-215601626-20230620-DB20230627-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mardi 20 juin 2023

SOUTIEN A LA JEUNESSE : MEILLEUR OUVRIER DE FRANCE – COMITE DU MORBIHAN

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Georges CORNEC à Christian PERRIEN, Bernard CLERGEON à Patricia QUERO-RUEN, Christine BARETTE à Cédric ORVOËN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Ronan LOAS.

Secrétaire de séance : Vagtang CROGUENNEC.

Présents	: 29
Pouvoirs	: 04
Absent	: 00

n°27

SOUTIEN A LA JEUNESSE : MEILLEUR OUVRIER DE FRANCE – COMITE DU MORBIHAN

Rapporteur : Jean-Guillaume GOURLAIN

Les subventions municipales sont votées par le Conseil municipal en deux temps, au cours de l'année budgétaire :

Le premier passage a lieu, généralement, en décembre de l'année n-1 pour l'année n.
Il concerne les deux types de subventions versées par la Ville (fonctionnement et aide aux projets).
Puis, un second passage en cours d'année n uniquement pour les subventions projets.

Pour ce second passage de l'année 2023, deux jeunes Ploemeurois sollicitent une subvention dans le cadre de leur participation à l'organisation du concours 2023.

Organismes	Proposition projet 2022	Observations
Meilleur ouvrier de France – Comité du Morbihan	100 €	Participation à l'organisation du concours 2023. Deux jeunes Ploemeurois sont lauréats de la médaille d'or.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du mardi 6 juin 2023 ;

Vu l'avis de la commission « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du mercredi 7 juin 2023 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du jeudi 8 juin 2023 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **ACCORDE** les subventions précitées au Comité du Morbihan.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire